



Recueil des Actes Administratifs

SEPTEMBRE 2020

- Délibération n° 2020-1609-DEL01 : Poste non permanent au grade d'adjoint technique pour accroissement saisonnier d'activités : délibération pour prolongation jusqu'au 30 septembre 2020
- Délibération n° 2020-1609-DEL02 : Convention 2020 de mise à disposition du personnel de la commune au profit de la communauté d'agglomération LISIEUX NORMANDIE pour le broyage des bermes et/ou l'élagage des haies
- Délibération n° 2020-1609-DEL03 : Convention constitutive du groupement de commandes de travaux de voirie, réseaux et clôtures : délibération pour l'adhésion au groupement
- Délibération n° 2020-1609-DEL04 : Budget 2020 – décision modificative
- Délibération n° 2020-1609-DEL05 : Délibération pour la subvention à l'association de la Dame Blanche
- Délibération n° 2020-1609-DEL06 : Subvention à la coopérative scolaire : délibération



DEPARTEMENT DU CALVADOS
CANTON DE LISIEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020

Objet : **Poste non permanent au grade d'adjoint technique pour accroissement saisonnier d'activités : délibération pour prolongation jusqu'au 30 septembre 2020**

L'an deux mil vingt, le 16 septembre 2020 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle Delépine sous la présidence de Monsieur LENAIN.

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	14
Nombre de pouvoirs donnés	0

Etaient présents :

Denis BEAUSAERT,	Hubert LENAIN	Robert ROUCH
Muriel DEROOSE-DEBAS	Pascal POTIER	Cyril TURLURE
Laurence GUERRY	Bernard POTTIER	Marie-Véronique VASSET
Jean-Yves HAUZÉ	Mickaël RENAUDIN	Karine VERNHES
Marie LE NÉNAON	Stéphane ROGNON	

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : néant

Absent : David TROMBOFSKY

Secrétaire de mairie : Nathalie DESTIGNY

Date de la convocation : 10 septembre 2020

Secrétaire de séance : Laurence GUERRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211406251-20200916-2020-1609-DEL01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2020

Publication : 22/09/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la délibération n° 2020-1006-DEL08 relative à la création d'un emploi non permanent au grade d'adjoint technique pour activités saisonnières jusqu'au 15 septembre 2020,

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger ce poste au grade d'adjoint technique non permanent, à temps complet jusqu'au 30 septembre 2020 dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

(13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION)

Monsieur Pascal POTIER n'était pas présent pour cette délibération – arrivé à 20h30

DÉCIDE de prolonger l'emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet jusqu'au 30 septembre 2020.

DIT que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique et que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget au chapitre 012.

Fait et délibéré à SAINT MARTIN DE LA LIEUE
Le 16 septembre 2020

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Hubert LENAIN





DEPARTEMENT DU CALVADOS
CANTON DE LISIEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020

Objet : **Convention 2020 de mise à disposition du personnel de la commune au profit de la communauté d'agglomération LISIEUX NORMANDIE pour le broyage des bermes et/ ou l'élagage des haies**

L'an deux mil vingt, le 16 septembre 2020 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle Delépine sous la présidence de Monsieur LENAIN.

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	14
Nombre de pouvoirs donnés	0

Etaient présents :

Denis BEAUSAERT,	Hubert LENAIN	Robert ROUCH
Muriel DEROOSE-DEBAS	Pascal POTIER	Cyril TURLURE
Laurence GUERRY	Bernard POTTIER	Marie-Véronique VASSET
Jean-Yves HAUZÉ	Mickaël RENAUDIN	Karine VERNHES
Marie LE NÉNAON	Stéphane ROGNON	

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : néant

Absent : David TROMBOFSKY

Secrétaire de mairie : Nathalie DESTIGNY

Date de la convocation : 10 septembre 2020

Secrétaire de séance : Laurence GUERRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211406251-20200916-2020-1609-DEL02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2020

Publication : 22/09/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des dispositions de la convention qui lie la commune avec la communauté d'agglomération LISIEUX-NORMANDIE, convention relative à la mise à disposition du personnel communal effectuant le broyage des bermes et/ou l'élagage des haies dans le cadre de la compétence « Entretien des haies des voies communales desservant des habitations en vue d'une valorisation énergétique » et ce pour un volume horaire de 371 heures par an.

Il y a lieu de procéder à la signature de la convention pour l'année 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré
(14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION)

DONNE son accord pour la signature de la convention

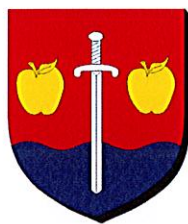
Fait et délibéré à SAINT MARTIN DE LA LIEUE
Le 16 septembre 2020

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Hubert LENAIN





DEPARTEMENT DU CALVADOS
CANTON DE LISIEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020

Objet : **Convention constitutive du groupement de commandes de travaux de voirie, réseaux et clôtures : délibération pour l'adhésion au groupement**

L'an deux mil vingt, le 16 septembre 2020 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle Delépine sous la présidence de Monsieur LENAIN.

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	14
Nombre de pouvoirs donnés	0

Étaient présents :

Denis BEAUSAERT,	Hubert LENAIN	Robert ROUCH
Muriel DEROOSE-DEBAS	Pascal POTIER	Cyril TURLURE
Laurence GUERRY	Bernard POTTIER	Marie-Véronique VASSET
Jean-Yves HAUZÉ	Mickaël RENAUDIN	Karine VERNHES
Marie LE NÉNAON	Stéphane ROGNON	

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : néant

Absent : David TROMBOFSKY

Secrétaire de mairie : Nathalie DESTIGNY

Date de la convocation : 10 septembre 2020

Secrétaire de séance : Laurence GUERRY

Dans le domaine de la voirie, la commune a adhéré au service commun de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie. Visant à optimiser les moyens financiers engagés et améliorer la qualité de service rendu, il met à disposition une offre globale d'assistance technique et administrative :

- conseils techniques,
- études de faisabilité des projets,
- outil de programmation,
- rédaction des dossiers de marchés publics,
- suivi opérationnel des chantiers.

En parallèle, plusieurs communes ont souhaité mettre en œuvre un groupement de commandes de travaux. En effet, le regroupement entre l'agglomération et les communes permettra de bénéficier de tarifs compétitifs tout en réalisant des économies d'échelles.

Afin de préserver une forme d'équité entre les entreprises du territoire, il a été décidé d'utiliser comme formule de marché public l'accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaires. Établi pour une durée de quatre ans, cette procédure consiste à sélectionner plusieurs entreprises titulaires qui sont ensuite remises en concurrence à chaque nouveau besoin de travaux. Ses caractéristiques comportent plusieurs avantages :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211406251-20200916-2020-1609-DEL03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2020

Publication : 22/09/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



- obtenir au meilleur prix les prestations de travaux,
- réduire les coûts de publication des marchés publics,
- répondre à des travaux urgents.

En outre, ce marché comporte un large panel de prestations de travaux de voirie, réseaux et clôtures :

- réfection de revêtement de chaussée, de trottoirs ou de bordures,
- reprofilage de voirie,
- pontage de fissures,
- création ou entretien de clôture,
- réalisation de réseaux divers.

Il convient de préciser que l'adhésion à ce groupement de commandes n'entraîne pas de contrepartie financière.

Par ailleurs, le rôle et les missions d'accompagnement du service commun voirie auprès de la commune demeurent identiques. La commune reste ainsi responsable de l'exécution administrative et financière des marchés qu'elle passe pour son compte.

L'accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaires est élaboré dans le cadre d'un groupement de commandes. La Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie en est le coordonnateur et assure la procédure jusqu'à la notification de l'accord-cadre. La création de ce groupement de commandes nécessite au préalable la signature d'une convention constitutive qui en formalise les règles de fonctionnement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique,

Vu les articles L. 2321-2 du CGCT et L. 141-8 du code de la voirie routière,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commande jointe en annexe,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré
(14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION)

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tout acte ou document nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE le représentant du coordonnateur du groupement de commandes à signer les pièces du marché ainsi que toutes pièces administratives se rapportant à ce marché au nom et pour le compte de la commune, conformément à la convention constitutive du groupement de commande susvisée,

DESIGNE comme suit, le membre titulaire et suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes de travaux de voirie, réseaux et clôtures :

- Membre titulaire : Robert ROUCH
- Membre suppléant : Marie LE NÉNAON

Fait et délibéré à SAINT MARTIN DE LA LIEUE
Le 16 septembre 2020

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Hubert LENAIN





DEPARTEMENT DU CALVADOS
CANTON DE LISIEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020

Objet : **Budget 2020 : décision modificative**

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	14
Nombre de pouvoirs donnés	0

L'an deux mil vingt, le 16 septembre 2020 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle Delépine sous la présidence de Monsieur LENAIN.

Etaient présents :

Denis BEAUSAERT,	Hubert LENAIN	Robert ROUCH
Muriel DEROOSE-DEBAS	Pascal POTIER	Cyril TURLURE
Laurence GUERRY	Bernard POTTIER	Marie-Véronique VASSET
Jean-Yves HAUZÉ	Mickaël RENAUDIN	Karine VERNHES
Marie LE NÉNAON	Stéphane ROGNON	

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : néant

Absent : David TROMBOFSKY

Secrétaire de mairie : Nathalie DESTIGNY

Date de la convocation : 10 septembre 2020

Secrétaire de séance : Laurence GUERRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211406251-20200916-2020-1609-DEL04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2020

Publication : 22/09/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune procède chaque année au remboursement de deux emprunts concernant les travaux d'effacement des réseaux et de la traversée de l'agglomération.

Chaque année, la part en capital remboursée augmente et les intérêts eux diminuent. A l'élaboration du budget 2020, le montant du capital remboursé n'a pas été modifié (erreur matérielle). Il y a donc lieu de procéder à l'ajustement de l'article 1641 Emprunts.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du maire, après en avoir délibéré
(14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION)

AUTORISE la modification budgétaire suivante sur la section d'investissement :

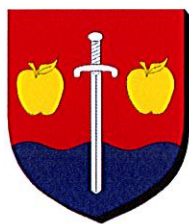
	Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Opération 9703 - voirie Radar pédagogique solaire	2188	1 000,00		
Opération financière Emprunt			1641	1 000,00
		1 000,00		1 000,00

Fait et délibéré à SAINT MARTIN DE LA LIEUE
Le 16 septembre 2020

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Hubert LENAIN





DEPARTEMENT DU CALVADOS

CANTON DE LISIEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020

Objet : **Subvention à l'association de la Dame Blanche :
délibération**

L'an deux mil vingt, le 16 septembre 2020 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle Delépine sous la présidence de Monsieur LENAIN.

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	14
Nombre de pouvoirs donnés	0

Étaient présents :

Denis BEAUSAERT,	Hubert LENAIN	Robert ROUCH
Muriel DEROOSE-DEBAS	Pascal POTIER	Cyril TURLURE
Laurence GUERRY	Bernard POTTIER	Marie-Véronique VASSET
Jean-Yves HAUZÉ	Mickaël RENAUDIN	Karine VERNHES
Marie LE NÉNAON	Stéphane ROGNON	

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : néant

Absent : David TROMBOFSKY

Secrétaire de mairie : Nathalie DESTIGNY

Date de la convocation : 10 septembre 2020

Secrétaire de séance : Laurence GUERRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211406251-20200916-2020-1609-DEL05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2020

Publication : 22/09/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la réunion du 1^{er} juillet 2020, à l'occasion du vote des subventions, il avait été décidé de reporter le vote d'une éventuelle subvention pour l'association « La Dame Blanche » située à Saint Julien de Mailloc. Ce délai devait permettre la prise d'informations sur le fonctionnement du parc.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
(14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION)

DECIDE d'allouer une subvention de 300,00 euros à l'association de la Dame Blanche

Fait et délibéré à SAINT MARTIN DE LA LIEUE
Le 16 septembre 2020

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Hubert LENAIN





DEPARTEMENT DU CALVADOS
CANTON DE LISIEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020

Objet : **Subvention à la coopérative scolaire : délibération**

L'an deux mil vingt, le 16 septembre 2020 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle Delépine sous la présidence de Monsieur LENAIN.

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	14
Nombre de pouvoirs donnés	0

Etaient présents :

Denis BEUSAERT,	Hubert LENAIN	Robert ROUCH
Muriel DEROOSE-DEBAS	Pascal POTIER	Cyril TURLURE
Laurence GUERRY	Bernard POTTIER	Marie-Véronique VASSET
Jean-Yves HAUZÉ	Mickaël RENAUDIN	Karine VERNHES
Marie LE NÉNAON	Stéphane ROGNON	

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : néant

Absent : David TROMBOFSKY

Secrétaire de mairie : Nathalie DESTIGNY

Date de la convocation : 10 septembre 2020

Secrétaire de séance : Laurence GUERRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211406251-20200916-2020-1609-DEL06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2020

Publication : 22/09/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire informe que le Directeur de l'école sollicite le conseil municipal pour l'attribution d'une subvention pour la coopérative scolaire pour l'achat de livres, à titre exceptionnel d'un montant de 120,00 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
(14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION)

DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de 120,00 euros à la coopérative scolaire

Fait et délibéré à SAINT MARTIN DE LA LIEUE
Le 16 septembre 2020

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Hubert LENAIN

